

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 MAI 2026 À 20H30

Présents : LOMBARD Jean-Marc, FRANCOIS Yannick, VAGINAY Valérie, LOMBARD Hervé, FARJOT Catherine, DEAL Jérôme, PEREZ Virginie, LOMBARDET Nathalie, COLAS Gérald, Laurine DUBOUIS

Absents excusés : Astrid DAÈNE

Secrétaire de séance : Jérôme DEAL

Date de convocation : 19/05/2026

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du conseil en date du 10 avril 2026, l'ordre du jour est abordé.

Désignation d'un référent déontologue

Le conseil municipal désigne M. PAYET, magistrat honoraire et ancien magistrat à la Chambre Régionale des Comptes, en qualité de référent déontologue des élus de JARNOSSE jusqu'à l'expiration du mandat 2026-2032. Sur sollicitation de l' élu, il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local, et permettant de prévenir les risques auxquels les élus s'exposent ou exposent leur collectivité.

Délibération n°2026/19 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Désignation de délégués communaux à d'autres instances intercommunales

Le conseil municipal désigne les délégués suivants :

- Comité consultatif intercommunal CULTURE

1 titulaire : Virginie PEREZ

1 suppléant : Valérie VAGINAY

- Comité consultatif intercommunal COHÉSION SOCIALE (également référent CTG)

1 titulaire : Astrid DAÈNE

1 suppléant : Valérie VAGINAY

- Groupe de travail ÉCONOMIE : 1 titulaire : Hervé LOMBARD

- Groupe de travail SANTÉ : 1 titulaire : Catherine FARJOT

Délibération n°2026/20 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres. La CLECT a plusieurs missions, dont notamment l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences. Elle a précédemment travaillé sur la piscine intercommunale et le transfert de la compétence assainissement des communes à Charlieu Belmont Communauté. Le conseil municipal désigne les délégués CLECT suivants :

1 titulaire : Jean-Marc LOMBARD

1 suppléant : Gérald COLAS

Délibération n°2026/21 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Droit à la formation des élus

Le conseil décide que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme de formation soit agréé par le ministère de l'intérieur, que le thème de la formation ait un rapport avec l'exercice de son mandat d' élu local, et que le coût de la formation ne dépasse pas 60 % du montant voté au budget primitif.

Il fixe les formations privilégiées.

Il décide que le montant réel des dépenses totales de formation sera plafonné à 10% du montant total des indemnités de fonction et dans la limite du budget annuel voté. À savoir :

- le montant des indemnités voté au budget 2026 : 29 000 €

- le montant des dépenses de formation est réglementairement entre 2% et 20 %, soit entre 580 € et 5 800 € pour 2026.

- le montant des dépenses de formation voté au budget 2026 : 800 € soit 2,75% du montant des indemnités.

Il fixe les conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement (transport, restauration et hébergement) engagés par les élus et nécessairement liés aux formations.

Il fixe les conditions et modalités de remboursement des frais de perte de salaire, de traitement ou de revenus du fait de la participation à une action de formation sur le temps de travail de l' élu.

Délibération n°2026/22 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Salle des fêtes : tarifs de location et règlement intérieur

M. le Maire présente les 3 propositions de tarifs de location :

- la 1^{ère} à l'identique du fonctionnement actuel, avec un tarif de location et un coût au réel pour la consommation de gaz et d'électricité, en fonction des relevés de compteurs. Cette proposition recueille 4 voix.
- la 2^{ème} avec un tarif de location et un forfait été et un forfait hiver pour la consommation de gaz et d'électricité. Cette proposition est rapidement écartée.
- la 3^{ème} avec un tarif de location tout compris, c'est-à-dire dans lequel sont inclus les coûts de consommation d'énergie. Cette proposition recueille 6 voix.

Le conseil décide ensuite, à l'unanimité des membres présents, de fixer les tarifs de location de la Salle Saint Pierre, à partir du 01/11/2026, comme suit :

- Habitants de la Commune et employés communaux : 310 €
- Personnes extérieures à la Commune : 420 €
- Associations locales : 60 € pour les 2 premières manifestations de l'année puis 160 € les suivantes
- Réunions d'associations extérieures : 60 €
- Vins d'honneur à l'occasion d'un décès : 60 €
- Vins d'honneur à l'occasion d'un mariage : 180 €
- Un chèque de caution de 250 € remis avec le contrat de location pour la réservation

Le conseil approuve les conditions d'utilisation de la salle et le règlement intérieur.

Délibération n°2026/23 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Motion de soutien à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)

Le conseil approuve et soutient la motion de la FNCCR et demande au Gouvernement de renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du Département de la Loire le chef de file des réseaux de proximité, et de ne pas fragiliser, par ce nouvel acte de décentralisation, les moyens d'action du SIEL TE Loire.

Délibération n°2026/24 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Questions diverses :

M. KAYL auto-entrepreneur intervient sur la commune pour des travaux de désherbage et bricolage.

Le fauchage des accotements a commencé cette semaine. Il est réalisé par 2 entreprises retenues après consultation : le GAEC LOMBARD à Jarnosse et ETA MLE VIGNON au Cergne. Il devrait être terminé le 6 juin.

Un nouveau contrat de location et de maintenance de photocopieurs reconditionnés pour la mairie et l'école a été signé avec Image Laser Couleur pour 5 ans.

Des futurs mariés, dont le mariage est prévu en 2027, souhaitent sortir les chaises de la salle des fêtes pour une cérémonie laïque sur le terrain à côté de la salle. Les conseillers les autorisent à sortir les chaises pour cette occasion, mais leur demandent d'en nettoyer les pieds avant de les remettre dans la salle.

Une réunion du Comité voirie, dont les membres sont Yannick FRANCOIS, Hervé LOMBARD, Jérôme DEAL, Virginie PEREZ, Nathalie LOMBARDET, Gérald COLAS, Yoann BOVE et Steve DUMONT, est fixée au samedi 4 juillet à 13h30.

La date de la prochaine réunion est rappelée : le vendredi 3 juillet à 20h30. Une photo des conseillers sera prise en extérieur avant la réunion.

Les prochaines réunions sont fixées aux vendredis : 18 septembre, 16 octobre, 13 novembre, 4 décembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remarques sur le PV formulées à la séance suivante : néant.

M. le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le secrétaire de séance
Jérôme DEAL

